

Compte-rendu - Conseil de quartier du 20 septembre 2023

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :

- Madame Sonia GUENINE, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier.
- Madame Sarah TAILLEBOIS, Adjointe au Maire référente du conseil de quartier.
- Madame Sandra BAHRI Conseillère Municipale déléguée à la concertation de proximité.
- Monsieur Bruno Allioux, Directeur de la direction voirie-environnement.
- Madame Faustine Clair, Directrice de la direction des espaces verts.

La séance s'est déroulée en présence de 38 habitants.

ORDRE DU JOUR

- 1. Passage de la Gaité.
- 2. Aménagement rue de l'Argonne.
- 3. Point sur la réouverture en expérimentation de la rue Jules Ferry.
- 4. Questions diverses.

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.



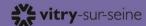
PASSAGE DE LA GAITÉ

Suite à la demande des habitants réunis en conseil de quartier d'aborder les projets potentiels autour de cet espace, la Ville a mobilisé les directeurs.ices des « Espaces Verts » et de la « Voirie-Environnement », Mme Clair Faustine et M. Allioux Bruno, afin d'apporter tous les éléments nécessaires à la discussion autour de cet espace.

Madame Faustine Clair indique que la réserve foncière est inoccupée actuellement avec une surface de 476 m² et la présence d'un puits sur site. Les services de la ville procèdent au fauchage de la réserve une fois par an afin de favoriser la biodiversité. Cette réserve jouxte le passage piéton de la Gaité et a été acquise initialement par la Ville dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU).







Madame Faustine Clair précise aux membres du conseil de quartier présents que si un aménagement envisageable sur cette réserve, des études préalables seront réalisées et notamment :

- Une étude de pollution de sol et eau,
- > Un relevé géométrique afin de savoir quel aménagement sera adapté.

Les riverains rappellent leur souhait de ne pas élargir le passage cité, en dépit du fléchage dans le P.L.U de l'acquisition de cet espace dans cet objectif initial.

Monsieur Bruno Allioux fait état des réflexions au moment de la rédaction du P.L.U, en l'occurrence le besoin ressenti à l'époque d'élargir ce passage. Ainsi, pour respecter le P.L.U, un projet sur site doit inclure une amélioration de ce passage. M. Allioux tient à préciser qu'une amélioration pour les piétons et les cyclistes par exemple peut suffire, et qu'il n'y aucune intention d'ouvrir un passage pour les véhicules motorisés entre la rue de l'Entente et l'avenue du groupe Manouchian.

Les élues référentes tiennent à rappeler la nécessité d'étudier tout projet sur ce site, mais également leur volonté d'associer les habitants pour co-construire le futur de cet espace.

Les riverains expriment leurs souhaits concernant la réserve foncière :

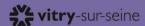
- Un aménagement intergénérationnel avec aire de jeux pour enfants,
- Des aménagements pour éviter le passage de deux-roues motorisés dans le passage
- Une autre proposition a été également évoquée telle que : un jardin partagé à la condition que les habitants le fassent vivre. De tels projets ayant souvent échoué et ayant dégradé les espaces publics en cas de manque de participation.

Un habitant propose une conception par l'usage avec des expérimentations dans la réserve foncière.

Les élues référentes indiquent que des études préalables seront réalisées en 2024, les services de la ville vont travailler sur la base de leurs idées et propositions afin de leur proposer plusieurs scénarios.







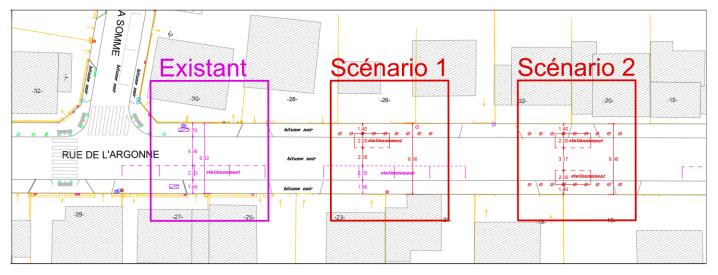


VOIRIE / STATIONNEMENT

Aménagement rue de l'Argonne

Suite à la rencontre à la rue de l'Argonne avec les riverains et les élues référentes, le service voirie. Le service voirie a travaillé afin de vous proposer deux scénarios (image ci-dessous) :

- **Scénario 1**: un stationnement sur la chaussée côté impair et un stationnement à cheval délimité par des potelets côté pair.
- Scénario 2 : un stationnement à cheval sur les deux côtés pair et impair délimité par des potelets.



Les riverains affirment leur préférence pour le scénario 2, qui est donc **retenu.**

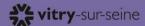
Monsieur Bruno Allioux précise que le deuxième scénario a un coût important pour la ville et que sa mise en place prendra du temps.

Les élues référentes indiquent aux habitants que la mise en place du deuxième scénario se fera partiellement vu son budget, dans un premier temps l'aménagement du côté pair et dans un second temps le côté impair, un calendrier sera présenté lors de la prochaine séance du conseil de quartier.

Les habitants remercient les élues référentes et la direction de la Voirie-Environnement pour les échanges et la prise en compte de leur point de vue dans ce dossier.







Point sur la réouverture en expérimentation de la rue Jules Ferry.

Comme décidé avec les riverains lors de la dernière séance du conseil de quartier, une réouverture en expérimentation de la rue Jules Ferry a eu lieu à la rentrée. Ce tronçon de la rue Jules Ferry est en zone « 20 », et en sens unique de l'avenue Victor Hugo vers la rue Chevaleret. La chaussée est rétrécie afin de réduire la vitesse des automobilistes et le trottoir est élargi et protégé afin de permettre aux lycéens une circulation piétonne sécurisée.

Les riverains indiquent que le sens de circulation n'est pas adapté, et souhaitent qu'il soit changé de la rue Chevaleret à l'avenue Victor Hugo, car le sens de circulation actuel déplacerait le flux de circulation à l'avenue Victor Hugo.

Monsieur Bruno Allioux précise aux riverains que ce sens de circulation était choisi afin d'assurer la tranquillité publique des riverains, mais aussi la sécurité des lycéens, indiquant qu'en ce sens-là il y a moins de trafic.

Les élues référentes proposent aux riverains de se rendre sur place à la rue Jules Ferry au début d'octobre en présence du service voirie de la ville afin de voir s'il est nécessaire de changer le sens de circulation. Cette rencontre a désormais eu lieu et a débouché sur une seconde phase d'expérimentation en inversant le sens de circulation dans cette rue.



DIVERS

Des habitants signalent la présence de cartouches de protoxyde d'azote dans le passage de la Gaité ainsi que la présence d'encombrants.

Les riverains de la rue de l'Argonne souhaitent la mise en place du panneau « interdit aux poids lourds » à l'entrée de la rue de l'Argonne coté voie ferrée.

La séance du conseil de quartier se termine par une visite de terrain de la réserve foncier jouxte au passage de la Gaité afin de bien répondre aux besoins des habitants

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans cet écrit, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.